

**Délibération n° 2017-15 CTRL en date du 9 février 2017  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
procédant à des renouvellements d'inscription et à des radiations  
au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et des sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport de la représentante du Département des contrôles,

Considérant, d'une part, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de plusieurs sportifs pratiquant des sports individuels ;

Considérant, d'autre part, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de l'Agence de sportifs dont le maintien dans ces derniers n'est plus justifié, au motif qu'ils mettent un terme à leur carrière sportive ou interrompent celle-ci pour une durée conséquente ;

**DÉCIDE :**

**Article 1** – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

**Article 2** – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

**Article 3** – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

**Article 4** – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 9 février 2017.

Le Président  
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

*signé*

**Annexe 1 à la délibération n° 2017-15 CTRL  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 9 février 2017 :  
renouvellements d'inscription de sportifs dans le groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Cyclisme</b>	<b>Mme</b>	<b>Aude</b>	<b>BIANNIC</b>
<b>Cyclisme</b>	<b>M.</b>	<b>Benjamin</b>	<b>THOMAS</b>
<b>Gymnastique</b>	<b>Mme</b>	<b>Laura</b>	<b>PARIS</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3</b>
--------------	----------

**Annexe 2 à la délibération n° 2017-15 CTRL  
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage  
en date du 9 février 2017 :  
radiations de sportifs du groupe cible**

<b>FÉDÉRATION</b>	<b>CIV.</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
<b>Athlétisme</b>	<b>M.</b>	<b>Toumany</b>	<b>COULIBALY</b>
<b>Boxe</b>	<b>Mme</b>	<b>Estelle</b>	<b>MOSSELY</b>
<b>Boxe</b>	<b>Mme</b>	<b>Sarah</b>	<b>OURAHMOUNE</b>
<b>Gymnastique</b>	<b>Mme</b>	<b>Marine</b>	<b>BREVET</b>
<b>Gymnastique</b>	<b>Mme</b>	<b>Joëlle</b>	<b>VALLEZ</b>
<b>Haltérophilie-musculation</b>	<b>Mme</b>	<b>Madeleine</b>	<b>YAMECHI</b>
<b>Sports de glace</b>	<b>M.</b>	<b>Benjamin</b>	<b>MACE</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7</b>
--------------	----------